

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE FORMATION ET DE PRESTATIONS SAS APPRENTYS

PREAMBULE

La, SAS APPRENTYS, immatriculée à la Préfecture de Fort de France Sous le numéro de SIRET 838 984 722 00010 et le code APE 8559A Dont le siège social est situé au 8, Bd François MITTERRAND - 97200 Fort-de-France Organise et dispense des formations professionnelles interentreprises (dans les locaux de SAS APPRENTYS ou mis à disposition pour SAS APPRENTYS et intra-entreprises (formations ou prestations personnalisées réalisées sur mesure pour le compte d'un client unique dans les locaux de SAS APPRENTYS ou dans les locaux mis à disposition par le client).

Acceptation des conditions

Toute inscription ou commande de prestation implique de la part du client l'acceptation sans réserve et dans leur intégralité des présentes conditions générales de vente et le respect par le client du règlement intérieur du centre de formation de SAS APPRENTYS.

Objet et champ d'application

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV régissent les rapports entre SAS APPRENTYS et son client pour la réalisation d'une prestation (inter ou intra entreprises) et prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de SAS APPRENTYS, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative.

Renonciation

Si SAS APPRENTYS ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

Inscription

Toute inscription ou commande de formation doit être confirmée par écrit à partir du devis établi à la demande du client ou de la proposition de prestation émis par SAS APPRENTYS dûment rempli, revêtu du cachet du client et de la signature de son représentant. Le contenu, la forme, le prix, les planifications de ces prestations qui pourront être formalisés dans une convention pour les prestations de formation ainsi que les présentes CGV forment le contrat entre SAS APPRENTYS et le client. Toute demande d'inscription « interentreprises » est soumise au règlement de l'intégralité des frais de formation auprès de SAS APPRENTYS. Les inscriptions sont effectuées au fur et à mesure de la réception des demandes et SAS APPRENTYS se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais n'auront pas été totalement réglés.

Toute commande d'une formation ou prestation intra-entreprise s'effectue par le renvoi à SAS APPRENTYS de la proposition de prestation, dûment complétée et signée (à laquelle sont annexées les présentes conditions) accompagnée d'un acompte de 50% du montant de la prestation TTC par chèque bancaire libellé au nom de SAS APPRENTYS ou virement bancaire sur le compte de SAS APPRENTYS : condition d'acceptation de la commande (comme indiqué sur le devis).

Durée et validité de l'offre

Pour les formations ou prestations interentreprises, la validité des offres est identifiée par la période de validité du catalogue et les dates de sessions prévues. Pour les formations ou prestations intra-entreprises, la durée de validité des propositions émises par SAS APPRENTYS est de 30 jours à compter de la date d'envoi figurant sur la proposition, sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale.

Prix, facturation et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros HT et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur.

La facture doit être intégralement acquittée avant le début de la prestation ou à la date indiquée en tant que tel sur la facture.

Toute formation « inter-entreprise » commencée est due en totalité, y compris en cas d'abandon de la formation par le stagiaire pendant sa durée, pour quelque cause que ce soit.

Toute somme pour une prestation « intra-entreprise » non payée à l'échéance ou de façon générale toute somme non payée à échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. SAS APPRENTYS ne pratique pas l'escompte.

Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entrainera de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Modification tarifaire

Le prix du service est défini dans le contrat remis au client lors de la signature mais il est susceptible d'évoluer, notamment par exemple pour une prestation pluriannuelle. Les modifications des tarifs sont applicables aux contrats en cours d'exécution. SAS APPRENTYS en informera préalablement le client par tout moyen approprié.

Règlement par un OPCA

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) dont il dépend prenne en charge le règlement de la prestation, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De l'indiquer explicitement lors de son inscription ou sur la proposition de prestation
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné,
- De remettre à SAS APPRENTYS un exemplaire de l'attestation de prise en charge de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA du coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

En tout état de cause, si SAS APPRENTYS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation correspondant.

En cas de non paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable auprès de SAS APPRENTYS de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Droit de réserve

SAS APPRENTYS se réserve le droit de refuser d'honorer toute demande d'inscription ou de délivrer toute commande de prestation ou formation à un client qui ne serait pas à jour, au moment de la demande/commande, de l'intégralité de ses paiements à quelque titre que ce soit (prestation de formation ou de toute autre nature) à l'égard de SAS APPRENTYS, et ce sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité. SAS APPRENTYS se réserve aussi le droit de ne pas enregistrer un contrat de service si les renseignements, informations et pièces justificatives relatives à un client n'ont pas été remises ou sont erronées.

Annulation ou report du fait de SAS APPRENTYS

SAS APPRENTYS se réserve -notamment en cas de nombre insuffisant de participants- la possibilité de reporter la prestation. SAS APPRENTYS s'engage à proposer une nouvelle date pour la prestation suivant les conditions initialement définies. Ce report ne donne pas lieu à une indemnisation.

Annulation ou report du fait du client

Les dates de la prestation sont fixées par SAS APPRENTYS et sont bloquées de façon ferme en commun accord avec le Client.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit à SAS APPRENTYS au plus tard 10 jours avant la date de début de la prestation. Passé ce délai, les sommes versées resteront intégralement acquises à l'organisme, sans que cela donne lieu à un dédommagement.

Substitution

SAS APPRENTYS offre la possibilité au client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, avec l'accord préalable de SAS APPRENTYS. Toutefois, les noms et les coordonnées des remplaçants doivent être transmis au plus tard 2 jours avant le début de la formation.

Confidentialité

SAS APPRENTYS et le client s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'une ou l'autre partie, auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de la formation.

Propriété intellectuelle

SAS APPRENTYS détient les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques ou techniques, quelle qu'en soit la forme, utilisés dans le cadre de la formation, demeurent la propriété exclusive de SAS APPRENTYS.

SAS APPRENTYS conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations dispensées ainsi que sur la documentation fournie aux participants, hors documents types. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.

Cessibilité du contrat

SAS APPRENTYS peut céder, transférer ou apporter les droits et obligations nés du contrat

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à SAS APPRENTYS en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires de SAS APPRENTYS pour les seuls besoins de ladite formation ou prestation.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à SAS APPRENTYS :
8, Bd François MITTERRAND – 97200- Fort-de-France

Responsabilité

La responsabilité de SAS APPRENTYS vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à SAS APPRENTYS au titre des présentes conditions.

Droit applicable

Les conditions générales de vente et tous les rapports entre SAS APPRENTYS et le client relèvent du droit français.

Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de Fort de France, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »